

LES SERVICES CIVIQUES

SAISON 2021-2022



LES OBJECTIFS SERVICES CIVIQUES



ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

- Développement Projet Associatif / Sportif / Educatif au sein du Club
- Développement du Football en Milieu Scolaire
- Déploiement du Programme Educatif Fédéral
- Développement de la Féminisation
- Labellisation des Clubs

ROLES ET MISSIONS SERVICES CIVIQUES



CLUBS

- Accueillir et responsabiliser le SC dans ses missions
- Développer les différentes actions
- Donner les moyens et les outils au SC pour la réalisation des actions
- Relation directe avec le DAF
- Pérenniser

TUTEURS

- Accompagnement du SC :
 - * Missions
 - * Projet
 - * Outils
- Formation **obligatoire**
- Facilitateur

SERVICE CIVIQUE

- Développement des actions telles que F.M.S...
- Formations obligatoires :
 - * **Civique Citoyenne** :
 - Volet pratique : PSC1
 - Volet Théorique
 - * **District** CFF4
- Formations adaptatives (à déterminer selon le profil du SC)

ROLES ET MISSIONS SERVICES CIVIQUES



ADMINISTRATIF (Arnaude MATET)

- Démarches (Contrats (Elisa)/Règlements...)
- Suivi
- Relations avec la DSDEN (Suivi Agrément/Bilan d'activités)
- Relations avec Clubs/Tuteurs/SC

SPORTIF (Gilles BOSCUS)

- Coordination du projet (Groupe Travail)
- Suivi
- Mise en place et suivi formation
- Réunions présentation/bilan/suivi
- Relations avec Clubs/Tuteurs/SC

FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION SERVICES CIVIQUES



CAHIER DES CHARGES - CONVENTIONS

Durée de la mission du Service Civique : 9 mois (contrat de septembre à mai 2022) / 24 heures/semaine

- Un seul Service Civique par Club (sauf cas particulier qui sera étudié par la Commission compétente)
- Le Club est en charge du recrutement du volontaire
- Désignation obligatoire d'un Tuteur

Prise en charge financière :

- Indemnité « Service Civique » (473.04 € nets mensuel) directement versée au volontaire par l'Agence de Services et de Paiement ;
- Prestation servie par l'Organisme d'accueil (107.58 € mensuel) versée par le District au Volontaire (prestation nécessaire à sa subsistance, son équipement, son hébergement ou transport) ;
- Tous les autres frais resteront à la charge du ou des Club(s) accueillant(s).

FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION SERVICES CIVIQUES



CAHIER DES CHARGES - CONVENTIONS

Mise à disposition du Volontaire auprès du DISTRICT AVEYRON FOOTBALL pour les actions éducatives, sportives ou associatives = 6 jours

Obligation de Formations

Pour le volontaire

- Civique et Citoyenne (PSC1+Volet théorique)
- Modules ou CFF (à déterminer suivant profil poste)
- Fiche Bilan des actions tous les mois

Pour le Tuteur

- Découverte du rôle du tuteur
- Fiche Bilan Tuteur à retourner tous les mois signée par le tuteur et le volontaire

COMMENT CANDIDATER ?



LE CLUB

Il doit remplir la Fiche « Candidature Club » en mentionnant obligatoirement :

- le nom, l'adresse du Siège Social, le N° Siren du Club ainsi que le nom, les coordonnées téléphoniques et mail du Président du Club
- le nom, le prénom, la date et lieu de naissance du volontaire
- le Projet Associatif, Sportif ou Educatif détaillé

avant le 30 JUIN 2021, délai impératif

COMMENT CANDIDATER ?

LE VOLONTAIRE (conditions d'éligibilité)

- Avoir au moins 16 ans et au plus 25 ans à la date de démarrage de la mission (élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap)
- Être de Nationalité Française ou ressortissant d'un Pays de l'Espace Economique Européen
- Ne pas avoir déjà effectué un engagement de Service Civique



PLUS DE RENSEIGNEMENTS

CONTACTS

DOMAINE SPORTIF : Gilles BOSCUS

06.45.68.73.23 - gilles.boscus@aveyron.fff.fr

DOMAINE ADMINISTRATIF : Arnaude MATET

05.65.77.32.06 - developpement@aveyron.fff.fr

